

10^c. Journal du Lot 10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 34	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Après la réponse russe. Les derniers espoirs se sont envolés. — L'irréductible conflit de deux conceptions. — Prochaine clôture de Conférence. Attendons des temps meilleurs.

La réponse russe au memorandum du 2 mai a provoqué dans tous les milieux politiques une vive impression.

Le sentiment quasi unanime est que les Soviets se moquent de tous leurs partenaires et que désormais la Conférence réserve bien peu de possibilités de résultats.

A côté de l'appréciation de M. Barthou qui voit dans la réponse russe « un réquisitoire avec une fin de non-recevoir au bout », il y a celle, non moins catégorique, du délégué japonais, le vicomte Hayashi « la continuation de la conversation est désormais difficile ».

Quant au jugement de Lloyd George, il témoigne d'une profonde déception et d'une vive humeur : « C'est une moquerie provocante », a-t-il déclaré.

Du moins une leçon se dégage d'elle-même de l'attitude des Soviets. Nous la trouvons toute formulée dans les paroles suivantes de l'ambassadeur des Etats-Unis à Rome qui assiste en simple témoin à la Conférence, mais dont l'opinion ne manque pas d'intérêt.

« Cette fin, a-t-il dit, montre que la France avait raison d'être méfiante et qu'elle fit bien de venir quand même à Gènes pour que les autres nations aient désormais confiance en ses suggestions concernant les affaires d'Europe. Désormais, la France sera écoutée. »

Acceptons ce dernier pronostic. Il faut souhaiter, en effet, qu'on tienne désormais mieux compte des directives françaises. Non seulement, on s'évitait de cruelles déceptions, mais on travaillera au renforcement de l'entente interalliée, première condition de la paix et de la renaissance économique.

D'ailleurs, il faut bien le reconnaître, la réponse russe est ce qu'elle devait être, ce qu'elle pouvait être.

Sous peine de se déjuger, de manquer complètement à leurs principes, les Soviets ne pouvaient qu'opposer une fin de non-recevoir au memorandum des Alliés.

Comment, en effet, un gouvernement strictement communiste accepterait-il de composer avec les exigences de l'Entente ? Nous l'avons montré dernièrement, à propos du principe de la propriété, deux conceptions sociales, diamétralement opposées, animent les Russes et les nations de l'Europe occidentale.

L'une a pour base le respect de l'individu, de la personne humaine ; l'autre nie la valeur de l'individu et n'apprécie toutes choses que du point de vue de la communauté.

Dans ces conditions, nul terrain d'entente ne saurait être trouvé. Les pays de l'Europe occidentale ne peuvent renoncer à une tradition, à une civilisation plus de vingt fois séculaire. Et ils y renonceraient au profit de quoi ? D'une conception que trois années d'expérience, de cruelles épreuves, ont révélé odieusement néfaste tant au bonheur des peuples que des individus.

Quant aux Soviets, ils ne pouvaient davantage abandonner leur point de vue, sous peine de se suicider littéralement : toute leur raison d'être fut d'apporter un évangile nouveau. Le jour où ils accommoderont cet évangile, leur déclin sera total.

Depuis quelques mois, on nous affirmait avec abondance qu'une évolution s'était produite, ou plutôt s'ébauchait, dans les conceptions bolchevistes, ayant pour effet de restaurer le respect de la propriété privée.

Cette évolution, si elle a commencé, est bien minime !

A l'heure actuelle, hormis les services de la police et de l'armée, les Soviets ne possèdent aucune des institutions des pays civilisés.

Il faut attendre, pour traiter avec eux, qu'un peu plus de sécurité soit offert au moins aux étrangers.

La réponse, d'ailleurs toute logique de Moscou, a le grand avantage de dissiper de fallacieuses espérances.

Du même coup, on peut dire que la Conférence de Gènes est maintenant terminée, bien terminée... Mais quelle lamentable fin !

Comme le remarque notre confrère Gauvain des Débats, « la Conférence oecuménique est entrée en liquidation. A la vérité, il s'agit plutôt d'une faillite. Mais, comme la plupart des intéressés désirent ménager l'amour-propre des chefs de la maison en détresse, on prépare une dissolution à l'amiable ».

On songe à constituer une commission d'experts ayant pour mission d'obtenir les résultats que la Conférence n'a pas atteints...

Il semble surtout que d'aucuns ne veulent plus perdre le contact avec la Soviétique après l'avoir si péniblement établi.

Nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'on ne brise pas brutalement : les violents ont toujours tort.

Mais ce n'est pas à dire qu'il faille faire montre de faiblesse à l'égard des bolchevistes !

Rien ne justifierait l'abandon par nous de notre ferme attitude.

L'heure n'a pas sonné pour les Soviets d'entrer dans le concert des nations européennes.

Sachons attendre, sans impatience, qu'ils se soient suffisamment amendés pour qu'on puisse traiter avec eux.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Une déclaration officielle des Etats-Unis

L'ambassadeur Child est seul qualifié pour parler au nom de l'Amérique, en Italie. Il n'a pas reçu d'instructions pour proposer à M. Lloyd George que l'Amérique soit représentée à la Commission russe.

« Nous ne participons pas à la Conférence. Si quelque proposition a été faite par des personnalités américaines influentes à Gènes, le département d'Etat n'en a pas connaissance. »

Telle est la déclaration qui vient d'être faite par le département d'Etat, en réponse à des informations venant de Gènes.

Départ des experts financiers américains pour la France

M. Pierpont Morgan et M. Otto Kahn se sont embarqués, sur l'« Olympic », à destination de la France. Avant son départ, M. Pierpont Morgan a fait la déclaration suivante :

« J'ai reçu une communication, d'après laquelle la commission des réparations est désireuse de savoir l'opinion de la finance américaine sur les conditions dans lesquelles l'Allemagne pourrait effectuer un emprunt étranger. J'ai été invité à faire partie du comité. J'ai accepté cette offre. »

M. Pierpont-Morgan n'apporterait pas de propositions

Dans les milieux américains bien informés, on cherche à dissiper l'impression que M. Morgan est porteur de propositions concernant un emprunt international. On fait remarquer qu'il vient plutôt pour écouter que pour parler. Rien ne montre que l'Amérique, dans l'état actuel de l'Europe, soit disposée à prendre pour un milliard de dollars de bons allemands.

Lénine ordonne des manœuvres navales

Le gouvernement esthonien vient d'être informé par le gouvernement bolcheviste que des sous-marins de la flotte de haute mer des Soviets effectueraient des manœuvres dans le golfe de Finlande, en dehors des eaux territoriales et en limitant leur action au méridien de Reval.

Ces manœuvres commenceront à partir du 1^{er} juin et pourront se prolonger pendant la durée de la navigation.

La justice bolcheviste

Le grand procès intenté à Moscou aux prêtres et aux paroissiens coupables de s'être opposés à l'application du décret ordonnant la réquisition des trésors d'Eglise vient de

se terminer : neuf prêtres et trois paroissiens ont été condamnés à mort.

Le patriarche Tykhon et l'archevêque de Moscou, Nikandro, ont été arrêtés et seront déferés au tribunal révolutionnaire, qui les jugera prochainement. Ils sont inculpés d'être les instigateurs spirituels de la résistance contre la mise à exécution du décret des soviets relatif à la confiscation des trésors sacrés.

Ludendorf indésirable

L'envoyé spécial de la « Gazette de Cologne », en République Argentine, de retour en Allemagne, a nettement déconseillé dans l'intérêt de l'Allemagne, le voyage de propagande projeté par le général Ludendorf, en Amérique du sud.

Les petits profits de Trotsky

Pendant la séance du comité central exécutif à Moscou ont eu lieu des scènes orageuses à cause des révélations faites par un des membres les plus en vue, Schopnikoff. Ce dernier, en analysant l'activité financière de Trotsky, a dévoilé que le commissaire de la guerre s'est enrichi de plus de trente millions de roubles-or. Trotsky a essayé de se justifier, mais sans succès.

Visite des souverains anglais à Paris

On confirme comme très probable que les souverains anglais se rendront à Paris, en visite officielle, dans un avenir très prochain. Le gouvernement français a fait, en effet, connaître au cabinet de Londres qu'une telle visite toucherait profondément le peuple français, très sensible aux pèlerinages que viennent de faire les souverains aux tombes des soldats français morts à la guerre.

L'office des combattants

M. Raymond Poincaré, président du conseil, a reçu une délégation du parti d'action nationale des anciens combattants, qui se compose des représentants des comités directeurs de la IV^e République, de la Fédération des commerçants et industriels mobilisés et des diverses associations de combattants, qui était venue lui exposer le projet de l'Office national des combattants.

M. Poincaré a donné à la délégation l'assurance formelle qu'il considérait le principe de l'Office comme très séduisant et tout en faisant des réserves sur les conséquences budgétaires du projet, il a promis soumettre au gouvernement la question de la création prochaine de l'Office national des combattants.

Paris s'agrandit encore !

MM. Teneveau et Loyau ont déposé au Conseil municipal de Paris une proposition invitant le préfet de la Seine à procéder à l'enquête réglementaire prescrite par la loi du 5 avril 1884, aux fins d'annexion à la ville de Paris de la commune de Boulogne-Billancourt, qui constituerait le vingt et unième arrondissement de Paris.

Les auteurs de la proposition signalent que cette annexion constituerait le premier pas dans la voie de la réalisation du plus grand Paris.

Le rendement des impôts

Le produit des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois d'avril dernier, s'élève à la somme de 1.380.693.000 francs, accusant ainsi une moins value de 159.026.980 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 132.261.000 francs par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Le total, pour les quatre premiers mois de l'année présente une moins-value de 662.448.008 francs, par rapport aux évaluations budgétaires, mais une augmentation de 525.540.000 francs par rapport aux quatre mois de 1921.

La moyenne mensuelle du produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires ressort, pour les quatre premiers mois de 1922, à la somme de 177.229.000 francs, alors qu'elle n'avait atteint, en 1921, que le chiffre de 158.121.000 francs.

Une commune qui n'a pu voter faute d'habitants

Parmi les 36.000 communes de France qui ont voté dimanche, il en est une, au nom tragiquement célèbre, qui n'a pas pu voter : c'est la commune de Moronvilliers, en Champagne, où tombèrent surtout en 1917 tant de nos soldats. Moronvilliers n'existe plus. La commune a pour tant un maire qui est contraint d'habiter hors de son territoire administratif. Il a écrit à M. Ménessier, sous-préfet de Reims que sa commune ne pourrait pas appliquer la loi électorale « faute d'habitants ».

CHRONIQUE LOCALE

L'ÉLECTION DE CAHORS-SUD

M. Gayet est élu avec 200 voix de majorité.

Hormis ceux qui voulaient se laisser tromper par le bluff assourdissant des meneurs socialistes, tout le monde prévoyait ce résultat. — Nous disons bien les « meneurs socialistes » et non les socialistes. Nos critiques ne visent pas la classe ouvrière. Personne ne mettra en doute notre vive sympathie pour cette dernière. Nous n'envisageons que les manœuvres intéressées de certains chefs.

M. Gayet est élu et la République ne s'est pas effondrée ! Nos chefs extrémistes en sont pour leur vilaine manœuvre.

Remercions-les néanmoins, ils ont permis aux électeurs de rétablir une situation nette.

Les Cadurciens, en immense majorité, sont pour la République, mais ils ont d'esprit calme et pondéré. Ils en ont assez de cette tyrannie insupportable d'un groupe infime qui se prétend composé, uniquement, d'hommes de principe, alors qu'il comporte surtout des mécontents, des aigris et des arrivistes.

Ils en ont assez de voir une poignée d'intrigants s'attribuer le monopole de l'esprit démocratique.

Ils en ont assez de ces injonctions impératives des « groupements républicains » — dont l'autorité serait singulièrement amoindrie si on était au grand jour la composition réelle des mandats dont le total se réduit à quelques maigres douzaines.

Tout le monde, dans une élection, a, certes, le droit de lutter ardemment pour le triomphe de son idéal, les groupements républicains comme les socialistes ; mais lorsque ces derniers entendent brider la majorité, lorsqu'ils prétendent faire marcher les électeurs au doigt et à l'œil, on se rebiffe et on vote contre les candidats qu'on prétend imposer.

Cahors veut rester libre de son verdict et il faut savoir gré à M. Gayet d'avoir eu le courage de permettre l'expérience par un acte de parfaite indépendance.

A St-Géry

Une autre élection est particulièrement significative : celle de St-Géry où on a proclamé le ballottage, bien que notre ami Talou ait obtenu une majorité indiscutable.

Officiellement, les deux candidats arrivent à égalité, puisqu'à St-Géry on a annulé un bulletin de Talou en personne ne peut contester.

En réalité, à Tour-de-Faure, commune presque entièrement dévouée à M. Bénéch, on a DÉTRUIT 8 bulletins discutés. Le seul fait de les avoir DÉTRUITS suffit à former l'opinion du public.

Talou est bien, véritablement, l'élu. On lui enlève le bénéfice du verdict par des procédés déloyaux.

C'est un fait qu'aucune discussion ne saurait détruire.

Néanmoins, notre ami, par un geste que tout le monde approuvera, veut ramener l'apaisement dans le canton. Il adresse aux électeurs l'appel suivant :

Citoyens,
425 suffrages sur mon nom,
426 à M. le Docteur Bénéch,
Un bulletin portant mon nom, valable, mais contesté par le bureau de vote présidé par M. Bullit, inspecteur de l'enregistrement à Tarbes, Maire de Saint-Géry.
Tel est le résultat du scrutin d'hier.
D'autres bulletins, déclarés douteux dans diverses communes, auraient dû m'être attribués.
Huit bulletins, déclarés nuls par le bureau de Tour-de-Faure, dont M. Bénéch est maire

ont prudemment été soustraits à un jugement impartial : ils n'ont pas été annexés au procès-verbal ; ils ont été détruits.

Le bureau central de St-Géry aurait dû me proclamer élu.

M. Bullit a proclamé le ballottage. Avec vous, qui m'avez appelé pour apaiser la discorde et les haines réveillées par l'ambition de M. Bénéch, je continuerai, avec la plus grande confiance et toute mon énergie, la lutte contre sa propagande de mauvais foi et de violences, contre son incompetence administrative et contre ses idées intolérantes, imprévoyantes et sectaires.

Mais soucieux au plus haut point que la Concorde, troublée par les visées personnelles de M. Bénéch, règne à nouveau dans le canton, je lui dis :

Retirez-vous.
Et puisqu'il a oublié qu'il sollicita ma réconciliation avec lui pour obtenir le mandat de Conseiller d'arrondissement laissé vacant par la mort de M. Cayla,

puisqu'il a oublié qu'il s'est, pendant dix ans, en complète, étroite et intime collaboration, associé à mes efforts pour servir, non — comme il a l'audace de le prétendre — mes intérêts personnels, mais ceux économiques, sociaux, financiers des paysans de notre canton,

je suis prêt à donner en pâture à sa rivalité jalouse mes amitiés fidèles, mon dévouement, mon passé, mon devoir même, et je lui crie :

« Sans pour cela abandonner ni mon pays ni mes amis,
« Si vous vous retirez, je me retire aussi, « et qualors l'œuvre d'apaisement, que « vous êtes incapable d'accomplir, rendue « par votre fait plus pénible pour moi, soit « confiée au paysan, déjà investi, malgré « vous, de la confiance de tous mes amis et « de quelques-uns des vôtres, et dont la « modestie a repoussé, ces jours derniers, « des sollicitations flatteuses, à M. Couderc, « conseiller d'arrondissement. »

— A vous d'ailleurs, Citoyens, le dernier mot.
Ernest TALOU.

Lamadoleine, le 15 mai 1922.

Le geste est beau et nous souhaitons vivement que l'appel soit entendu.

Dans le cas contraire, les électeurs sauront signifier impérativement leur volonté.

Au dernier moment on nous affirme que la solution proposée par Talou n'est pas acceptée. Aussi bien, ses partisans exigent qu'il maintienne sa candidature dont ils garantissent le succès.

Talou reprendra sa place à l'assemblée départementale, où il a conservé des sympathies unanimes.

A. C.

Après le scrutin du 14 Mai

Les journaux publient la statistique communiquée par le ministère de l'intérieur au sujet du classement des candidats aux élections cantonales dans tel ou tel parti.

Conservateurs, progressistes, républicains de gauche, radicaux-socialistes, socialistes indépendants, socialistes unifiés, communistes, sont les étiquettes consacrées par le ministère.

Les élections de dimanche méritent-elles qu'on recherche à savoir quel est le parti, les groupes politiques qui ont eu la victoire ou la veste ?

Selon le journal qu'on lit, le succès appartient au parti, ou au groupe soutenu par ce journal. En fait, les résultats, ne modifient pas, dans tout l'ensemble la situation politique.

Ce n'est pas, en effet, parce que l'on dira que tel candidat a été patronné par un groupement quelconque, qu'il faut croire au succès de ce groupement. Il y a de nombreux cantons où des candidats de nuance modérée, nouveaux venus à la République ont été soutenus par les Comités d'action sociale.

Pourquoi ? Ça, c'est le secret des combinaisons politico-alimentaires : pas autre chose.

Dans tous les cas, le Lot a au point de vue politique, une représentation identique à celle qu'il avait, avant le 14 mai.

Et à ce sujet, on peut dire que ces résultats ne permettent pas au ministère de l'intérieur de faire un classement des élus dans les diverses catégories politiques.

Il y a une constatation à souligner à laquelle personne, peut-être n'a fait attention : c'est que au cours de ces élections, à peu près tous les candidats se sont présentés sous l'étiquette de républicains de gauche, ou de candidats d'union républicaine. Aucun n'a mis sur ses affiches « radical ou radical-socialiste ».

Dans la plupart des départements, il en a été de même. C'est dire que toute classification de candidats dans les partis est hasardée.

Les élections du 14 mai n'ont pas modifié beaucoup la situation politique actuelle. Quoi qu'il en soit, la République et les républicains n'ont pas à craindre d'être étranglés.

Il est vrai qu'étranglement signifie, en l'espèce, pour certains, peur de se voir supprimer les sinécures dont ils jouissent.

LOUIS BONNET.

Ancienneté

Le rang d'ancienneté du sous-lieutenant Nault, du 7^e d'infanterie est fixé au 30 juillet 1917 ; du sous-lieutenant Périé du 7^e, au 7 juin 1918.

Gendarmerie

M. Henri-Dominique Midan, chef de brigade de quatrième classe à cheval, à Jemmapes (Algérie), passe à Lacapelle-Marival, en remplacement de M. Vidal, promu de deuxième classe et nommé à Moissac (Tarn-et-Garonne).

M. Jean-Joseph Pousson, gendarme à cheval à Lavit (Tarn-et-Garonne), est promu chef de brigade de quatrième classe et affecté à St-Céré, en remplacement du chef de brigade Delmas, retraité.

Enregistrement

M. Reiller, surintendant de l'enregistrement du département de la Corrèze, est nommé receveur à Labastide-Murat, en remplacement de M. Trilles, appelé au bureau de Davejean (Aude).

Service vicinal

Par arrêté préfectoral, M. Pierre Lemoy est nommé cantonnier sur le chemin de grande communication numéro 13, en résidence à Sabadel-Lauzès, en remplacement de M. Carnajac, décédé.

Pour la station d'Alvignac

M. le sénateur Fontanille a reçu la lettre suivante qu'il vient de recevoir du ministre de l'hygiène et de la prévoyance sociales :

« M. le Sénateur et cher Collègue,

« Vous avez bien voulu appeler à nouveau mon attention sur la demande de reconnaissance en station hydrominérale et climatique présentée par les communes de Miers et d'Alvignac (Lot). »

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Préfet du Lot m'a fait parvenir, le 12 avril courant, un nouveau document concernant cette demande. J'ai transmis, le jour même, ce document au conseil supérieur de l'hygiène publique de France, en signalant à la haute assemblée l'intérêt qu'il y aurait à ce que le dossier de Miers-Alvignac fût examiné, lors d'une de ses plus prochaines séances. »

« Vous pouvez être assuré que je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'avis qui aura été émis par le Conseil supérieur de l'hygiène. »

« Veuillez agréer, etc. »

Election d'un maire

Le Conseil municipal de la commune de Crayssac est convoqué pour le 21 mai en vue de procéder à l'élection d'un maire en remplacement de M. Québre, démissionnaire.

CONFERENCE-CONCERT

Nous avons eu la joie, samedi soir, à la salle des Petit-Carnes, d'entendre pour la troisième fois, Mlle M. Millochau, violoniste ; tous ceux qui ont assisté aux deux premiers concerts, en mai et octobre derniers, connaissent la maîtrise de son jeu, la sûreté de son archet, en un mot la domination de l'artiste sur l'objet de l'art lui-même, nous n'avons donc pas à y revenir ; le programme comportait les noms de Mendelssohn, de Rachmaninoff, de Wienawski. Un prochain concert donné aujourd'hui même, 16 mai, à 5 heures cette fois, porte les noms de C. Frank, Chopin, Rimsky, Saint-Saëns.

Comme aussi au 2 autres concerts, nous avons réentendu Mme H. Roullin et avec le même plaisir : le Misse de J. Faure, une mélodie de Camille-Solange, une autre de Rhéné Bâton. Nous la réentendrons mardi en félicitant l'organisatrice d'avoir su s'attacher une si précieuse collaboratrice.

M. L. Crassous a contribué à

cette fête pour sa bonne part, et pour notre plaisir : sa sonate pour piano et violon, qu'il joua lui-même, avec Mlle Millochau, composa une excellente préface à tout le concert ; nous aurons mardi deux mélodies inédites.

Entre temps, M. Grangé, le si sympathique représentant du Touring-Club, nous avait parlé du mouvement artistique et du Tourisme en Quercy. Il nous a promis de nouvelles excursions pour cette année ; nous ne manquerons pas d'en profiter, comme l'an dernier ; il nous lut des pages des derniers livres parus sur le Quercy et sur le Lot, dans Foissac, Gustave Guiches, Léon Lafage.

En somme, soirée variée, et attrayante, la matinée d'aujourd'hui promet encore mieux.

Officiers de complément

Jeu 18 mai, exercice sur la carte. Réunion à 8 h. 30, à la salle d'honneur.

Le soir à 16 h., à la salle d'honneur du 7^e, conférence sur l'Allemagne par M. Chéry, professeur au lycée Gambetta.

Liste des jurés

Voici la liste des jurés qui seront appelés à siéger à la session des assises.

Titulaires : MM. Louis-Daniel Fradeyrol, prop. à Loubressac ; Léopold Laval, limonadier à Lacapelle-Marival ; Ambrose Soulié, maire à Gindou ; Justin Sers, propriétaire à Prendeignes ; Marcel Vaillès, maire à Gintrac ; Basile Pélaprat, maire à Espagnac ; Pierre-Jules Puech, rentier à Cahors ; Paul Vignals, maire à Calvignac ; Auguste Solignac, propriétaire à Thégra ; André Vincent, horloger à Figeac ; Louis Lalo, propriétaire à Crôs ; Michel Pouey, employé des tabacs à Cahors ; Denis-Camille Vidaille, greffier de paix, Lalbenque ; Jean Linol, professeur en retraite, Lamothe-Fénelon ; Edouard Monestier, maître d'hôtel à Cahors ; Louis Pons, maire à Espédaillac ; Gustave Cayrel, secrétaire de mairie à Gramat ; Emile Roumégas, propriétaire à Montcléra ; Paul Semnot, huissier à Saint-Germain ; Charles Doumer, inspecteur primaire à Cahors ; François Mespoulet, conseiller d'arrondissement au Roc ; Charles-Marie-Joseph Grand, rentier à Figeac ; Gérard Lafage, ponts et chaussées, Cahors ; Léopold Miquel, vétérinaire à Cahors ; Florent Mirabel, limonadier à Cahors ; Antoine Tasse, propriétaire à Gourdon ; Jacques Soulié, propriétaire à Gindou ; Jean Gouzon, maire, Saint-Vincent-du-Pendit ; Joseph-Louis Mouillayrat, industriel à Saint-Cirq-Lapopie ; André Miramon, maire à Durbans ; Joseph Destal, propriétaire à Planiols ; Gabriel Gentou, maire à Cadriac ; Gabriel Granval, propriétaire à Saint-Michel-Loubéjou ; Louis Chansard, négociant à Saint-Céré ; Auguste Godart, ex-employé des tabacs à Castelnaud ; Alain Lasfargues, propriétaire à Alviçnac.

Suppléants : MM. Joseph Seigé, employé des postes à Cahors ; Pierre Sériès, employé de préfecture à Cahors ; Henri Trémollières, boulanger à Cahors ; Eugène Sauton, inspecteur de l'assistance publique à Cahors.

Exposition agricole de Limoges

du 10 au 18 juin
Les viticulteurs du département du Lot désirant exposer des vins à Limoges sont priés de s'adresser à la Direction des Services Agricoles du Lot (ancien Evêché, Cahors) qui leur fournira tous renseignements utiles sur le nombre d'échantillons à présenter, les étiquettes à apposer sur chaque bouteille, l'emballage des lots, etc., etc.

Les exposants des cantons de Luzech, Puy-l'Evêque, Catus, Montouq déposeront les échantillons au siège du Comice Agricole de leur canton. Les autres exposants sont priés de les remettre à la Direction des Services Agricoles à Cahors (ancien Evêché) avant le 1^{er} juin. L'exposition de Limoges s'ou-

vrant le 10 juin, les demandes qui parviendraient à la Direction des Services Agricoles du Lot après le 1^{er} juin ne seront pas acceptées.

Fête de Jeanne d'Arc

Dimanche, à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, les établissements et édifices publics étaient pavés. Le soir, l'Hôtel de Ville fut illuminé. Quelques maisons particulières étaient également décorées.

Sur les Allées Fénelon, l'Avenir Cadurcien donna un concert dont le programme fut très apprécié par les auditeurs qui ne ménagèrent pas leurs applaudissements à nos excellents musiciens et à leur sympathique chef.

Les Elections Cantonales

Voici les résultats du scrutin de dimanche :

Conseil général

ARRONDISSEMENT DE CAHORS
Cahors-Nord : Inscrits 2.000, suffrages exprimés 1.028, M. Gélis 1.025 voix, ELU.

Cahors-Sud :

	Gayet	Tassarot
Cahors (Sud).....	1.362	841 466 363
Arcambal.....	225	185 112 73
Labastide-Marnhac.....	175	123 90 33
Montat (le).....	107	78 40 38
Trespoux-Rassiels.....	109	80 41 39
	1.976	1.307 749 558

M. Gayet, 749 voix, ELU.

Cazals :

	Filhol	Soulié
Arques (les).....	181	140 85 55
Cassagnes.....	117	111 111 1
Cazals.....	187	145 106 34
Frayssinet-le-G.....	223	176 147 24
Gindou.....	174	157 13 147
Goujonnac.....	135	109 83 26
Marmiac.....	261	171 76 97
Montcléra.....	228	144 76 68
Pomarède.....	66	56 39 14
Saint-Caprais.....	75	65 32 33
	1.647	1.281 696 568

M. Filhol, 696 voix, ELU.

Labenne : Inscrits 2.135, suffrages exprimés 1.533, M. Guilhem, 1.522 voix, ELU.

Puy l'Evêque :

	Rouma	Goute-Laporte
Duravel.....	285	222 170 33 19
Floressas.....	88	78 61 15 2
Grézels.....	113	96 82 9 5
Lacapelle-Cab.....	78	61 42 17 2
Lagarde.....	61	51 23 20 8
Mauroux.....	169	104 51 37 16
Montcabrier.....	208	156 69 44 43
Pescadoires.....	40	35 19 13 3
Prayssac.....	449	434 79 332 22
Puy-l'Evêque.....	553	476 422 42 12
St-Martin-le-Red.....	105	74 18 12 44
Sérignac.....	132	99 75 19 5
Soturac.....	230	143 113 15 12
Touzac.....	101	79 60 8 11
Vire.....	136	194 90 11 3
	2798	2212 1374 627 209

M. Rouma, 1.374 voix, ELU.

Saint-Géry :

	Benech	Talou
Bergantilly.....	81	64 31 33
Bouziès.....	68	55 18 37
Cours.....	135	99 24 75
Crézols.....	87	63 31 31
Esclauzels.....	103	75 48 27
St-Cirq-Lapopie.....	157	108 23 85
Saint-Géry.....	212	146 101 43
Tour-de-Faure.....	157	124 116 8
Vers.....	187	121 34 86
	1.187	855 426 425

(Ballottage)

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac-est : Inscrits 2.830, Suffrages exprimés 1.962, docteur Pezet 1.929, ELU.
Figeac-ouest : Inscrits 2.243, Suffrages exprimés 1.632, M. Loubet, 1.358 voix ELU ; Puech républicain 274.
Livernon : Inscrits 1.878, Suffrages exprimés 1.275, M. Delpon, 1.267 voix ELU.
Latronquière : Inscrits 2.380, Suffrages exprimés 1.683, M. Roussille 1.673 voix ELU.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gramat : Inscrits 2.368, Suffrages exprimés 1.474, M. Orlic 1.455 voix ELU.
Savignac : Inscrits 1.457, Suffrages exprimés 1.095, M. Cambornac 1.033 voix ELU.
Souillac : Inscrits 2.460, Suffrages exprimés 1.611, M. Claret 1.359 voix ELU ; M. Tournié, 145 voix.
Vayrac : Inscrits 1.933, Suffrages exprimés 1.275, M. Limes 1.247 voix ELU.

Conseil d'arrondissement

ARRONDISSEMENT DE CAHORS
Castelnaud : Inscrits 1.664, suffrages exprimés 1.057, M. Ducros, 961 voix, ELU.

Catus :

	Pergot	Solmias
Boissières.....	121	97 75 19
Calamane.....	74	43 31 12
Catus.....	344	243 185 53
Craissac.....	134	84 46 36
Francouls.....	142	91 69 20
Gigouac.....	105	75 48 23
Janies (les).....	155	143 2 141
Labastide-du-Vert.....	128	92 12 75
Lherm.....	161	131 13 116
Maxou.....	464	106 71 31
Mechmont.....	53	34 16 13
Montgesty.....	182	134 101 27
Nuzéjols.....	69	55 50 5
Pontcirq.....	110	85 9 74
Saint-Denis.....	95	75 59 16
Saint-Médard.....	94	71 34 37
	2.228	1.524 821 703

M. Pergot, 821 voix, ELU.

Lauzès : Inscrits 1.251, suffrages exprimés 883, M. Lalo, 847 voix, ELU.

Limogne : Inscrits 2.027, suffrages exprimés 1.525, M. Couderc, 1.470 voix, ELU.

Luzech :

	Dulac	Lugan
Albas.....	303	249 217 26
Anglars-Juillac.....	139	91 61 27
Bélèze.....	157	118 75 33
Caillac.....	144	123 40 75
Cambayrac.....	55	37 18 18
Carnac-Rouffiac.....	116	86 38 43
Castelfranc.....	127	94 32 53
Douelle.....	244	193 106 78
Luzech.....	418	327 207
Uzarnac.....	139	89 44 43
St-Vincent-Rive-d'Ort.....	261	182 74 91
Sauzet.....	176	119 70 44
Villesèque.....	189	132 41 74
	2.474	1.840 903 817

M. Dulac, 903 voix, ELU.

Montouq : Inscrits 1.973, suffrages exprimés 1.440, M. Pendaries, 1.340 voix, ELU.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Cajarc : Inscrits 1.620, Suffrages exprimés 1.089, M. Mirabel, 1.061 voix, ELU.

Bretenoux : Inscrits 2.889, Suffrages exprimés 1.621, M. le D^e Molinié 1.546 voix ELU.

Figeac-est : Inscrits 2.830, Suffrages exprimés 1.962, M. Bouyssou, 1.935 voix ELU.

Lacapelle-Marival : Inscrits 3.005, Suffrages exprimés 1.833, M. Laborde 1.777 voix ELU.

St-Céré : Inscrits 2.775, Suffrages exprimés 1.827, M. Bastit 1.801 voix ELU.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gourdon : Inscrits 2.492, Suffrages exprimés 1.444, M. Davidou 1.408 voix ELU.

Labastide-Murat : Inscrits 1.634, Suffrages exprimés 922, M. de Camy 469 voix ELU ; M. Cosse, 453.

Martel : Inscrits 2.484, Suffrages exprimés 1.399, M. Chassaing 1.377 voix ELU.

Payrac : Inscrits 1.352, Suffrages exprimés 836, M. Mespoulet 818 voix ELU.

St-Germain : Inscrits 1.496, Suffrages exprimés 998, M. Besse 647 voix ELU ; M. Sémirrot, 338.

Souillac : Inscrits 2.460, Suffrages exprimés 1.576, M. Delpech 1.389 voix ELU.

Tourisme

Le 5 juin prochain, le Syndicat d'Initiative du Lot doit tenir son assemblée générale annuelle à St-Céré. Une invitation doit être adressée à MM. les représentants élus du département : MM. Maurice Colrat, sous-secrétaire d'Etat ; de Jouvenel, président de la Fédération des Syndicats d'Initiative du Centre, et Cluzelaud, secrétaire général.

Société d'Agriculture

La Société d'Agriculture se réunira le dimanche 28 mai à 15 heures.

Ordre du jour :

Lecture du procès-verbal de la dernière séance ; budget de 1922 ; programme du concours départemental de 1922 ; rapport sur le concours de l'Eau de Toulouse ; rapport sur le Congrès régional agricole de Toulouse ; rapport sur l'installation vinicole de M. Rigal ; questions diverses.

me, il descendit dans son jardin ; le cinquième il reparut à son étude, et le matin du sixième malgré les objurgations du docteur, comme il faisait un temps d'une incomparable beauté, il partit à pied pour Arconcey. Il fit la concession de ne pas monter à cheval pour éviter les secousses qui auraient pu rouvrir sa blessure, et d'aller au château sans se hâter, en se promenant.

Tout le monde l'y attendait impatiemment. Chaque jour le baron faisait prendre de ses nouvelles ; mais cela ne pouvait suffire à Solange, qui ne songeait qu'à Pierre, ne vivait que pour lui et n'en entendait jamais assez parler.

Avec ce merveilleux instinct que la nature a mis dans l'esprit des plus naïves, elle avait compris tout de suite la situation fort nettement, et ne s'était pas bercée d'illusions : elle la trouvait extrêmement difficile. Elle connaissait les préjugés de son milieu, ceux de son père ; elle les avait jusqu'ici partagés, elle les savait insurmontables, et si l'amour les lui faisait abandonner en ce qui concernait Hennibelle, elle se rendait compte que le baron n'avait pas les mêmes raisons pour voir le notaire entrer au château d'Arconcey autrement que pour y faire les actes de son ministère. Elle comprenait que, pour amener son père à ce qu'il ne manquerait pas d'appeler une mésalliance, ce serait une rude partie à gagner ; que non seulement elle devrait s'armer de patience, de ténacité, de

des études. On comprend l'inquiétude dans laquelle l'avait mis l'accident arrivé à Pierre, et quelle joie il avait éprouvée en voyant qu'il n'y avait rien de dangereux.

Quand le pansement fut terminé, le baron offrit au notaire de demeurer au château. Deux vastes pièces indépendantes restant inoccupées au rez-de-chaussée, il y serait à merveille. La proposition était sincère, faite d'un bon cœur assurément ; mais il est rare qu'une petite part de nos meilleures actions, réservée pour notre avantage propre, ne soit pas pour quelque chose dans notre détermination. Maintenant que la grosse émotion de l'accident était passée, le baron se reprenait à penser un peu à lui-même, à sa terrible situation personnelle, et il se disait que la présence du notaire au château serait précieuse, car il aurait ses bons conseils sous la main s'il devenait nécessaire de prendre quelque urgente mesure.

Hennibelle refusa par discrétion ; il avait du mérite à le faire ; il aurait vraisemblablement cédé, après avoir combattu pour la forme, si le docteur n'était intervenu, réclamant son cher malade sous la main. On installa donc Pierre dans le coupé du baron, et on le ramena chez lui sans trop d'inconvénient.

Comme l'avait dit le docteur Marlot, il ne lui fallut pas une semaine pour se remettre car il ne garda le lit que quarante-huit heures et la chambre que deux jours. Au troisi-

Vol

Plainte a été portée par M. F... brasseur à Cahors, auquel un portefeuille contenant une somme assez importante a été volé.

Une enquête est ouverte.

Téâtre municipal

Nous rappelons que la grande soirée de gala, avec

FAUST

au bénéfice des pauvres de la ville de Cahors sera donnée sur notre scène, le mercredi 17 mai.

Cette soirée s'annonce être des plus brillantes au point de vue artistique, et des plus lucratives pour les pauvres de la ville.

Allez voir Jeudi 18 Mai au PALAIS DES FÊTES

Les enquêtes politiques : Le voyage de M. Millerand au Maroc.

ALLEZ ENTENDRE :

Kédy, comique type, genre nouveau et propre.

Mme Daix, chanteuse fantaisiste.

La soirée se terminera par

BONSOIR! MADAME!

Sketch en un acte (four river).

Prix des places ordinaires.

Lauzès

Poire primée. — Un concours-foire d'agneaux de lait aura lieu à Lauzès le 20 mai 1922 entre les propriétaires du canton et ceux des cantons limitrophes.

1^{re} SECTION

Plusieurs primes de 35 fr. à 15 fr.

2^e SECTION

Lot de moins de 5 agneaux ou agnelles

Plusieurs primes de 25 fr. à 10 fr.

PRIZ D'HONNEUR. — Médaille de bronze

Les déclarations sont reçues par M. Delfour maire de Lauzès. Les animaux devront être rendus à Lauzès champ de foire à 8 heures du matin (heure nouvelle).

Pour plus amples détails consulter les affiches ou M. le maire de Lauzès.

Le Boulvé

Retour de nos morts. — Mardi matin 9 mai, à eu lieu au cimetière de Ségos, commune du Boulvé, l'émouvante cérémonie de la réinhumation des restes du soldat Cure Jean-Léonce classe 1904, du 23^e d'artillerie, mort le 11 décembre à l'ambulance de Mourmelon-le-Grand (Marne) des suites de ses blessures contractées en campagne.

Une foule nombreuse composée de toute la population de la commune, du Conseil municipal, des élèves des écoles laïques conduits par leurs maîtres a accompagné à sa dernière demeure le regretté compatriote.

Après l'absoute, l'abbé Chèze, curé du Boulvé prononça quelques paroles émues faisant l'éloge de ce glorieux défunt.

Au cimetière M. Damien Guignes, au nom des démobilisés de la commune dans un magnifique discours lui a adressé un suprême adieu.

M. Varenne J., de Floressas, qui assista à sa mort, a retracé en termes émouvants sa belle conduite au front et ses derniers moments.

M. Guignes maire du Boulvé a salué la mémoire de ce glorieux enfant de sa commune et au nom de celle-ci a exprimé à la famille l'expression de sa plus cordiale sympathie.

Nous renouvelons à Mme veuve Cure, la mère inconsolable et à toute cette famille l'expression de nos condoléances attristées.

Luzech

A cette place, nous avons publié, vendredi dernier, le compte rendu de la réunion des maires du canton tenue le dimanche 7 à la mairie de Luzech.

Ce compte rendu émanait d'un de nos amis et non de notre correspondant de Luzech, notre ami, M. Charles, auquel certains l'ont faussement attribué.

Nous avons tenu à apporter spontanément cette précision pour éviter tout malentendu. — M. D.

Floressas

Grave accident. — Mardi 9 mai, vers 2 heures du soir, le jeune Marcel Chambon 15 ans, domestique chez M. Froment à Récès se rendait à Floressas à bicyclette. Dans la descente rapide allant du village de Récès à la grande route alors qu'il marchait à une allure trop vive, une pierre en travers du chemin fut heurtée par le vélo et le conducteur projeté violemment sur le sol. Dans sa chute il se fit de graves contusions au genou.

Relevé immédiatement par les témoins de l'accident, il reçut de M. le D^e Goute-nègre.

Gourdon

AVIS. — Le maire de Gourdon a l'honneur d'informer les familles ayant perdu un des leurs à la guerre que la liste des noms à inscrire sur le monument sera à

leur disposition au secrétariat de la mairie jusqu'au 21 mai inclus.

En vue d'éviter des omissions et des erreurs dans les noms et prénoms, les intéressés sont priés de se présenter au secrétariat de la mairie avant cette date, pour vérifier l'exactitude des indications de la dite liste et pour fournir et compléter, au besoin, tous renseignements utiles.

Assemblée des notaires. — L'assemblée générale annuelle des notaires de l'arrondissement de Gourdon s'est tenue le 4 mai. Voici la composition de la chambre de discipline pour l'année 1922-1923 :

Président : M. Bennet, notaire à Bétaille ; Syndic : M^e Nouilhac, notaire à Martel ; Rapporteur : M^e Durand, notaire à Labastide-Murat ; Trésorier : M^e Pécout, notaire à Dégagnac ; Secrétaire : M^e Broussou, notaire à Gourdon ; Membres : MM^e Magnol, notaire à Gramat et Morand, notaire à Gignac.

Les Gourdonnais à Paris. — Dimanche 21 mai, à 15 heures, aura lieu au café Etienne Marcel 1 place de l'Hôtel de Ville à Paris, l'assemblée générale annuelle des compatriotes de l'arrondissement de Gourdon résidant dans la capitale et adhérant à « La Grappe du Quercy ».

Tous les Lotois de Paris seront les bienvenus à cette réunion.

Ordre du jour : 1^o Compte-rendu moral ; 2^o compte-rendu financier ; 3^o modification des statuts ; 4^o élection au conseil d'administration ; 5^o élection de la commission de contrôle.

(Les candidats sont priés de se faire connaître au secrétaire, avant le 20 mai.)

Le Secrétaire, A. BESCOT, Le Président, F. VIALLE

Mairie d'Antony Dégagnac

Réinhumation... — En attendant de rendre cet été, (le jour de l'inauguration du monument élevé pour perpétuer leur souvenir), les honneurs posthumes à tous les enfants de Dégagnac morts pendant la grande tourmente, toute notre population en deuil accompagnait mardi à notre nécropole, les restes glorieux d'un brave parmi les braves. Là, un poilu nous a dit en termes éloquents et particulièrement émouvants comment, à l'époque où on mettait à peine quarante jours pour faire un soldat, le jeune Albagnac Albert, engagé volontaire dans un régiment de chasseurs pour la durée de la guerre, reçut le baptême du feu.

Il nous décrit son courage et son intrépidité extraordinaires ; ses sollicitations pour être toujours le premier à faire partie des missions les plus difficiles. Sa témérité et son dévouement étaient tels, qu'un jour, alors qu'il faisait de vains efforts pour ramener dans nos lignes son sergent blessé, il tint tête par ses coups de feu à un groupe ennemi et, en désespoir de cause, afin de mieux protéger son chef, il se leva pour attirer en se découvrant les coups de fusil sur lui.

Blessé et décoré de la croix de guerre, Albagnac accomplit encore des prouesses tellement extraordinaires qu'il reçoit à la suite d'une des plus brillantes citations la médaille militaire, seules reliques et seuls souvenirs, qu'une balle perdue ait permis à cet enfant de laisser à ses vieux parents.

Mariage. — Nous apprenons avec le plus grand plaisir le prochain mariage de notre charmant compatriote, la toute jolie et gracieuse Yvonne Balzergues, domiciliée à Bordeaux rue Terre-Nègre, 78, et demeurant actuellement à Dégagnac au beureau de sa famille, avec M. Gérard Hermet, gros industriel demeurant à Bordeaux.

Aux futurs époux toutes nos félicitations et nos souhaits de bonheur.